

**Un roman noir des fronts pionniers de l' Amazonie
bolivienne :
Albert Mouton et les crimes du rio Madidi
- 1890-1896 -**

Jean Claude ROUX
Université Mayor de San Simon
La Paz-Bolivie

« Le Pouvoir renferme en lui-même le germe de sa propre dégénérescence... de là il résulte que le Pouvoir sans contrôle acquiert un accent moral négatif qui révèle le démoniaque comme composante, et le pathologique dans la conduite de l'autorité ».

CARL LOWENSTEIN - Théorie de la Constitution –

L'Affaire Mouton produit, à la fin du XIX^e siècle, un intéressant point de vue sur les conditions du boum du caoutchouc aux franges des frontières Nord de l'Amazonie bolivienne. Mouton était un Français, sorte d'aventurier Parisien, qui était le gérant de terrains d'exploitation du caoutchouc dans la zone du fleuve Madidi, une région éloignée et difficile d'accès.

A cette époque, il n'y avait pas de contrôle territorial de la part des autorités boliviennes qui se trouvaient sans moyens face aux abus produits par la compétition des collecteurs de gomme ; aussi la loi était-elle inconnue et les droits de l'homme, que ce soient ceux des Blancs ou des Indiens, étaient gravement lésés dans des pays où le maintien de certaines formes d'esclavage était une réalité jusqu'en 1910 au moins ainsi que l'indique l'affaire du Putumayo au Pérou.

Mais les crimes de Mouton étaient aussi fréquents ailleurs même plus graves ; aussi la question est : pourquoi Mouton est le seul exploitant qui a eu de graves problèmes avec les autorités boliviennes ? On peut penser qu'un certain arrière-plan de cette affaire s'explique par les très fortes rivalités entre les intérêts des compagnies du caoutchouc ; or, les propriétés de Mouton

étaient convoitées par des concurrents qui espéraient s'en emparer comme l'indiquent les querelles qui suivent son décès entre groupes d'intérêts opposés...

Mots-clés : Bolivie, caoutchouc, concurrence, violation des lois, crimes.

The Mouton Affair, at the end of the XIXth century, leads to an interesting point of view concerning the conditions of the rubber boom at the fringes of the Northern Bolivia's Amazonia border. Mouton was a Frenchman, a kind of Parisian adventurer who owned rubber plantations in the Madidi river area, a very far and hard to reach country.

At that time, the Bolivian authorities did not control the territory and thus were unable to repress the abuses produced by the harsh competition between the rubber collectors. Hence the laws were ignored and the human rights either of Whites or Indians were violated in that country where a kind of slavery was still practiced at least until 1910, as it appeared in the Putumayo Case, in Peru.

But the crimes of Mouton were many and the question is : Why Mouton is the only rubber producer who had serious troubles with Bolivians authorities ? We might think that, a part of the issue can be explained by the strong rivalries between the interests of the rubber companies ; now, the properties of Mouton were coveted by competitors who were expecting to seize them as it is shown by the many quarrels which followed its death...

Keywords : Bolivia, rubber collection, competition, lawlessness, crimes.

A partir de 1880 le bassin amazonien attire nombre d'étrangers, dont quelques Français, qui s'insèrent dans les circuits naissants de la production et de la commercialisation du caoutchouc. En Amazonie bolivienne, vaste contrée restée jusqu'alors presque inconnue, la collecte du caoutchouc prend, comme au Pérou et au Brésil, l'aspect d'une rude compétition opposant pour la possession des terrains à hévéas et de la main-d'œuvre, propriétaires locaux et compagnies nationales et étrangères. Cette situation de front pionnier sans lois résultait de l'absence d'autorités locales faisant respecter un minimum d'ordre et de légalité.

L'assassinat d'Albert Mouton, gérant d'un comptoir d'exploitation du caoutchouc sur le rio Madidi, s'inscrit dans les péripéties restées souvent obscure de ce contexte propre à la course à l'Or Noir. Cette affaire criminelle présente un éclairage caractéristique des situations propres aux fronts pionniers de prédation restées tardivement marginalisées.

L'étrange Monsieur Mouton

Nous avons très peu d'informations sur Albert Mouton. Nous connaissons seulement de son passé qu'il «... avait été pharmacien à Paris, puis comptable à Arequipa de la Maison Braillard commanditée en Bolivie par Farfan et Devés¹ ».

La maison Braillard² était une société parisienne de commerce, fondée par deux frères d'origine suisse, qui s'était installée en Amazonie bolivienne du nord. Elle y avait négocié d'abord le quinquina, puis, avec le déclin de ce produit à partir de 1875, le caoutchouc. La société bolivienne Farfan s'était intéressée, elle aussi, au commerce du quinquina dans la région de Caupolican, au Nord du département de La Paz, et qui jouxte le Beni bolivien. Devés Frères³ un groupe d'affaires d'une certaine envergure, patronnait des projets de colonisation de sociétés coloniales françaises et belges dont elle assurait la représentation locale. Disposant aussi d'appuis politiques, Devés s'était lancé dans des opérations commerciales et financières spéculatives, en Amazonie bolivienne comme péruvienne, en proposant d'ambitieux contrats de colonisation et de projets de chemins de fer en échanges de vastes concessions foncières⁴.

La lecture des quelques correspondances disponibles écrites par Mouton indique un homme d'une certaine éducation, sûr de lui et à l'aise, de la jungle au salon, dans les milieux les plus divers... Il s'était installé comme gérant d'une concession de caoutchouc dans le secteur particulièrement isolé du fleuve Madidi, vers 1890 probablement. Son papier à en-tête mentionne « *Société A. Mouton, Rio Madidi* », ce qui indique qu'il était gérant et actionnaire dans l'association Braillard-Farfan-Devés.

Notons qu'après sa mort l'inventaire⁵ des biens personnels de A. Mouton peut laisser perplexe sur la véritable personnalité de ce patron d'une *barraca* perdue dans une des zones figurant parmi les plus marginales et dangereuses du Beni de l'époque. A côté de quelques livres de médecine et de pharmacie, d'une

¹ Cf. Lettre du Consul de France à La Paz au Ministre des Affaires Etrangères. Paris. 8 mars 1896. Archives de l'Ambassade de France à La Paz.

² Braillard et C^e s'est installé en 1882 à Reyes, puis à Riberalta où il a créé trois exploitations de caoutchouc, Conquista, entre le rio Manuripi et Madre de Dios avec 1 312 km², Victoria sur le rio Orton avec 120 km², Rosario sur le Madre de Dios avec 132 km².

³ Devezy (ou Devezy) Cia, autre société française, est présente d'abord à Reyes en 1890 ; elle a aussi des *gomales* sur le rio Madidi pour 1 040 km² et des droits pour 2 300 km². Elle dispose aussi de 3 140 km² à Genesuya. Elle s'occupe enfin de contrats de colonisation...

⁴ Cf. Roux, J.C. Amazonie Péruvienne. Un Eldorado dévoré par la forêt. 1825-1910. 1994.

⁵ Cf. Dossier Mouton. 1896. Archives de l'ambassade de France à La Paz.

Géographie Universelle, n'y trouve-t-on pas deux fusils et un Colt, mais aussi un frac, une redingote, un peignoir de bain, 25 chemises de nuit et 7 cravates...

Assassinats sur le rio Madidi

C'est un télégramme adressé de Paris par la Société Devez qui informe, le 13 février 1896, la Société Farfan de La Paz, du décès de A. Mouton. Celle-ci transmet aussitôt l'information au chargé d'affaires de France à La Paz, M. Henry.

Le télégramme de Devés demande une action des autorités pour châtier les coupables, car Mouton était le gérant «... *d'une des entreprises les plus importantes d'exploitation de la gomme dans cette région* ». Le même jour le consul de France adressait une requête au ministre des Relations Extérieures de Bolivie pour demander l'intervention des autorités boliviennes afin éclaircir l'affaire et lui donner une suite judiciaire officielle.

Le 14 février un autre télégramme codé informe la société Farfan que l'assassin serait un Français, un certain Menditte. Immédiatement, le consul de France porte à la connaissance⁶ du Quai d'Orsay les nouvelles qu'on vient de lui transmettre du Beni. Le Français mis en cause est un certain Frédéric Bertrèche de Menditte, un employé de Mouton. Le consul ne cache pas d'ailleurs sa perplexité quant à la diligence de la procédure judiciaire à entreprendre :

« Dans une contrée comme le Beni, où rares sont les centres administratifs et fort limités ou à peu près nuls les moyens d'exécution dont la justice dispose, l'arrestation du prévenu rencontrera probablement de sérieux obstacles ».

Et, ceci d'autant plus, ajoute le diplomate, que :

« L'autorité bolivienne au Beni n'y existe guère que de nom ; fréquemment il s'y commet des meurtres restant impunis. Une délégation que le gouvernement de Sucre⁷ y avait envoyée avec une forte escorte pour tâcher d'introduire un peu d'ordre dans ce pays où chacun se fait justice comme il peut, et qui devait notamment vérifier l'exactitude de certains actes illégaux ou criminels reprochés à Albert Mouton, fut réduite à l'impuissance par une mutinerie de ses soldats⁸ ».

⁶ Cf. Lettre du 14 février au Quai d'Orsay. Archives de l'Ambassade de France à La Paz.

⁷ Sucre était alors la capitale officielle de la Bolivie.

⁸ Il s'agit de la mutinerie de Riberalta, du 20 novembre 1893, provoquée par le contingent militaire que M.V. Ballivian avait amené avec lui de La Paz. Ballivian dut fuir avec les autorités, mais

Cette missive est d'intérêt car elle porte connaissance de deux faits nouveaux. D'une part, Mouton avait écrit au consul et, d'autre part, il ressort selon ce dernier que Mouton était sous le coup d'une enquête des autorités boliviennes pour des faits graves : « *actes illégaux ou criminels* », pour reprendre les termes du message qui n'apporte par ailleurs aucune autre précision...

Le 18 février, le consul Henry demande à un certain M. Cibot, un Français qui avait remplacé Mouton à la tête de l'exploitation, de prendre des mesures conservatoires concernant les biens du défunt et de lui fournir des renseignements sur les circonstances du crime.

Le Beni du caoutchouc : terre des nouveaux barbares

Nous ne dresserons pas ici un tableau de la situation du Beni, au nord de la Bolivie, à la fin du siècle. Nous noterons seulement que cette vaste région était en cours d'exploration, peuplée de tribus d'Indiens dits « barbares », en général hostiles à l'appropriation de leurs terres, bras, femmes et enfants par les invasions des collecteurs de caoutchouc venus de Santa Cruz, mais aussi du Pérou ou du Brésil. La région était isolée, sans voies de communication et seuls les fleuves permettaient, non sans risques, d'y circuler.

L'Etat bolivien s'était, depuis sa fondation en 1825, si totalement désintéressé de cette Amazonie des confins qu'il avait cédés au Brésil en 1867, par le traité⁹ de La Paz, 400 000 km² environ de territoires restés inconnus et peuplés seulement de tribus indiennes. Un extrait du rapport du préfet du Beni, Arze, du 20 août 1889, époque proche de l'arrivée de Mouton, permet d'apprécier le type de situation propre alors à la région amazonienne de la Bolivie.

« Au nord du département (du Beni) s'agite l'industrie de la gomme portant en elle une forte volonté d'extension ; de plus ses nombreux établissements, plus mal que bien peuplés, sont à grande distance des centres habités et hors de portée de toute autorité et n'ont ni administration qui s'occupent d'eux, ni garantie de paix et de développement normal, pas plus que de sécurité individuelle. Mais ils sont le champ, dans tout son sens, de l'arbitraire et de l'empire du fait et de la force privée. A cela s'ajoute que par ce côté, nos frontières ne

les mutins furent arrêtés par les *caucheros* collecteurs de caoutchouc) de la *barraca* Orton qu'ils voulaient piller.

⁹ En 1903, après une courte guerre avec le Brésil, la Bolivie devait abandonner encore le territoire de l'Acre, soit 200 000 km² qu'elle avait laissé inoccupé et où les Brésiliens avaient les premiers, à partir de 1880, exploité les très riches ressources en hévéas de cette région.

sont protégées par aucuns forts ni garnisons propres et se trouvent constamment exposées aux avances des industriels étrangers et à être confondues avec leurs territoires sous peine de devenir irrécupérables ensuite ».

Tel était le cadre dans lequel va se dérouler l'épisode Mouton.

Les complexes affaires d'Albert Mouton

Ce sont deux lettres reçues, avec bien du retard, par le consul de France qui produisent un éclairage nouveau sur les circonstances du drame.

Par lettre du 18 décembre 1895, mais reçue seulement le 6 février 1896 à La Paz, Mouton annonce au consul son retour « à la colonie » après dix mois d'absence¹⁰. Or, dès son arrivée, Mouton a compris les graves difficultés que traverse le couple de son employé Menditte, et il prend parti :

« Je confesse que la pauvre femme est digne de toute considération, digne de l'intérêt, de la compassion de toute âme sensible. Son mari vit en concubinage ouvert avec une indienne, "criada"¹¹ de l'entreprise, absolument séparé de sa femme qu'il insulte et maltraite cruellement... J'ai eu depuis 4 ans beaucoup d'ennuis à cause de ce malheureux que j'ai gardé et protégé contre lui-même malgré des fautes très graves, par compatriotisme, par compassion pour les siens, pauvres innocents irresponsables de sa folie, mais je ne puis plus lui pardonner sa conduite. Je le laisse aller chercher fortune ailleurs. Il abandonne sa famille que comme compère-parrain de deux enfants, je garderai jusqu'à ce qu'il lui plaise d'aller ailleurs ou que la loi en dispose autrement. Ce serait une bonne oeuvre, une véritable charité que d'obtenir le divorce, ou l'annulation du mariage, s'il est incomplet comme ils le disent, où sa séparation en donnant à la digne mère la garde absolue des quatre enfants... Menditte a une lourde tache sur la conscience, la mort d'un "mozo"¹² de notre entreprise qui a eu lieu loin de notre contrôle - qu'il explique à sa façon. Mais dans ces derniers temps nous lui reconnaissons des instincts sanguinaires, des accès de colère qui confinent à la folie. Nous sommes navrés d'avoir hospitalisé

¹⁰ Cette absence n'est pas signalée par le feuillet publié par Menditte et que nous analysons ensuite...

¹¹ Terme désignant une employée adoptée et élevée dans la maison et en faisant partie en tant que domestique.

¹² Jeune employé de maison chargé des tâches domestiques.

et appuyé si longtemps un compatriote qui certainement fera quelques mauvais coups par ici.

Vous le savez sans doute, nous avons eu le malheur d'occuper au début un certain Eusèbe Guilbert (de Claymout ?) français, hélas et bandit forain qui nous a valu tous les ennuis dont nous avons souffert et la jolie réputation dont nous souffrons encore.

Qui sait si allégé des charges de famille qu'il est aussi indigne qu'incapable de supporter, cet individu ne se calmerait pas, joyeux de son indépendance qui lui permettrait de satisfaire ses passions et ses appétits. A ce point de vue la séparation légale de ces deux misérables ensemble, ferait peut être deux heureux, garantirait la quiétude et la bonne éducation des enfants et empêcherait les scandales que nos hôtes qualifieraient de français, à notre grande douleur ».

Ainsi Mouton s'érige en défenseur d'une « *pauvre femme* » et propose une solution qui nécessite, par ailleurs, une intervention du consul... Il ressort de cette lettre de Mouton plusieurs points intéressants.

- Que Menditte fait preuve d'un caractère pour le moins déséquilibré et a tué un employé, bien qu'aucune procédure n'ait été intentée par Mouton...

- Mouton a eu à souffrir, ou du moins sa renommée, d'un autre Français, Eusèbe Guilbert, à qui il doit, dit-il « *Une jolie réputation* ».

- Mouton entend garder avec lui «... *la digne mère et ses enfants* ».

- Le départ de Menditte serait pour tous, y compris le bon renom de la France sur le Madidi, une honorable solution...

Cette lettre, si on s'en tient à son ton serein et empreint d'une haute élévation quant à ses préoccupations, dresse une stature morale de Mouton qui étonne quelque peu, écrite par un personnage habitué des confins troubles du Madidi et de leur dangereuse faune humaine...

Mais, accompagnant l'envoi de Mouton au consul, étaient jointes deux autres missives, une seule, en date du 16 décembre 1895 étant conservée dans les archives étudiées, celle du mari, Bertrèche de Menditte, l'autre, celle de Mme Menditte ayant disparu.

Celui-ci, avec beaucoup moins d'onction, certes, que Mouton, découvre crûment au consul le pot aux roses... Il demande en effet, un avis juridique pour obtenir la dissolution de son mariage et il annonce qu'il quitte le lendemain la maison Mouton en invoquant de fortes raisons :

«... ne pouvant plus supporter le scandale que donne monsieur Mouton et ma femme à mes yeux et aux yeux de tout le monde.

Monsieur Mouton s'est emparé de ma femme, abusant de ses droits de patron et à même eu un enfant avec elle il y a 3 ans... Il y a cinq ans que je travaille dans cette entreprise et jusqu'à présent, malgré mes demandes réitérées soit verbales, soit écrites, je n'ai pu obtenir mon compte afin de me retirer de la maison. Aujourd'hui il m'est dû une somme de 10 790 francs, et non seulement on me refuse de payer cette somme, mais encore d'emmener avec moi deux de mes enfants, aussi je pars à Riberalta diriger une plainte aux autorités, et avec les documents que j'ai en mon pouvoir et les mauvais antécédents de M. Mouton avec 14 de ses employés qui ont été volés et tous les péons qu'il a eus ont été trompés, je ne tarderai pas à gagner mon procès et rentrer dans mes fonds pour pouvoir rentrer en France ... »

L'allusion faite aux documents dont dispose Menditte est-elle une amorce de chantage concernant les affaires de son patron ?

Par lettre du 8 mars 1896, le consul de France transmet à Paris de nouvelles informations. Le mariage du couple Menditte est bien légal, en Bolivie au moins, mais n'a pas été notifié en France. Menditte est un ancien comptable, né à Orthez¹³ et ancien commissaire de la Marine. Il s'est marié à La Paz, le 31 décembre 1888, avec une modiste française dont il a eu deux enfants et il a reconnu deux autres enfants naturels de son épouse.

Pour le consul, c'est le règlement du compte dû à Menditte qui pose problème. Mouton, en effet, comme d'autres patrons du caoutchouc, a peu d'argent liquide sur place et paie ses employés en caoutchouc. Quant à la liaison de Mouton avec la dame Menditte, selon le consul elle était de notoriété publique aussi l'époux, qui avait une maîtresse indienne, s'accommodait parfaitement de la situation.

Sur le personnage de Mouton, le chargé d'affaires Henry donne un avis balancé et d'autant plus intéressant qu'il introduit au second terme de cette affaire, lui plus directement lié à la situation propre à la Bolivie amazonienne et à l'exploitation du caoutchouc dans les franges pionnières du haut Beni.

« La sinistre réputation de Mouton... » selon M.V. Ballivian

Le consul écrit en effet :

¹³ Nous avons retrouvé dans l'annexe du catalogue général de la Bibliothèque Nationale, deux publications d'un Bertrèche de Menditte, l'une sur le courant électrique, l'autre sur le dressage des chiens de chasse... Il s'agit, probablement, d'une parenté directe ou indirecte de cet auteur avec le Menditte de Bolivie.

« Quant à la victime, sa disparition est une perte sensible pour la Maison Devez, à cause de l'intelligence remarquable et de l'énergie hors ligne de son ancien agent au Beni. C'était, du reste, un de ces traitants que les difficultés de leur vie aventureuse en des milieux très proches de la pure barbarie jettent fatalement dans des voies semées d'épines rappelant à la fois l'existence mouvementée des premiers trappeurs de l'Amérique du Nord et les règles des négriers d'antan. On lui a reproché des répressions sommaires, des attentats à la liberté individuelle et même comme à Stanley, des actes d'une froide cruauté, que j'aime à croire grossis par la malveillance d'ennemis ou de rivaux ».

Notons encore, à côté de la réserve toute diplomatique du consul de France à propos du passé de Mouton, ses allusions quelque peu caustiques et sévères sur le milieu dans lequel il vivait.

Mais, que reproche-t-on au gérant du Madidi avec tant d'insistance, et qui n'apparaît pas du fait du non-dit des documents diplomatiques et des correspondances ?

Du côté bolivien Mouton est cité, en effet, à plusieurs reprises dans les sources d'époque et par des auteurs sérieux, jouant un rôle public.

C'est un texte du prestigieux M.V. Ballivian¹⁴, en date de 1896, mais relatant des faits survenus en 1893, qui constitue la base des accusations qui poursuivent Mouton. Ballivian, alors sous-délégué national de la région, est passé à la tête d'une colonne de reconnaissance topographique à Mirlitonville dont le gérant est un Français, Albert Mouton, écrit-il. Le poste appartient à Farfan et Cia de La Paz qui est en société avec Devez¹⁵ Frères, de Paris.

Or Ballivian évoque en termes négatifs Mouton : *«...dont la sombre renommée et les actes cruels se sont élevés jusqu'à la connaissance du gouvernement suprême »*... Mais il esquivé la production des charges pesant sur l'intéressé : *« Ce n'est pas le moment de consigner tant de détails lugubres qui nous ont été communiqués dans le trajet que nous achevons de parcourir : flagellations, fusillades, séquestrations de personnes, etc. »*.

Pourtant, lors du passage de Ballivian, Mouton est absent : *«... en effet, il a lancé une battue contre les féroces sauvages Guarayos¹⁶ qui infestent le rio, et viennent d'attaquer un de ses centres d'exploitation, tuant 5 travailleurs, parmi*

¹⁴ Ballivian, V.M. *Diario del viaje de la delegación Nacional a los territorios del Noroeste ...* 1896.

¹⁵ Société franco-belge très active à l'époque et qui proposera divers grands contrats de colonisation, navigation et chemin de fer quelque peu utopiques en apparence...

¹⁶ L'évêque missionnaire Armentia signale lui aussi *«... leur férocité bien connue »*. Cf. *Diario de sus viajes ...* ».

eux une femme et un enfant et blessant deux autres "picadores" ¹⁷ ». Mouton, au cours de cette opération de représailles, a aussi tenté de retrouver l'ingénieur Félix Muller¹⁸, un Français, membre d'une autre expédition concomitante au passage de Ballivian, celle du colonel Pando¹⁹. Muller malade, était parti en canot avec un neveu du colonel Pando, Edmundo, et un autre Bolivien, et depuis on restait sans nouvelles du groupe.

C'est à la *barraca* Orton appartenant à Vaca Diez²⁰, un des rois du caoutchouc bolivien, que Ballivian reçut de la Mission Topographique, revenue du rio Madidi, des nouvelles de la situation. Celles-ci confirmaient la mort de Félix Muller et de ses compagnons, tués « *par les féroces Guarayos* ». Si le compte rendu était indirect, la mission n'ayant rencontré Mouton qu'à son retour d'expédition, Ballivian indique, néanmoins, que :

« M. Mouton qui achève de mener une battue à ces sauvages, a réussi à les atteindre le 13 du mois passé (septembre), tuant une soixantaine de personnes des deux sexes, y compris quelques enfants fracassés contre les canots, donnant ainsi avec cet acte la preuve d'une cruauté raffinée ».

Si une enquête doit être effectuée, Ballivian écrit qu'il comprend, néanmoins, la situation locale «... *au milieu de peu de bons éléments qui furent recrutés par les agents de la Maison Farfan et C^o à Arequipa, au Pérou et à La Paz* ».

Une version directe²¹ de l'expédition de représailles de Mouton et Sibot²² conduite en août 1893 est citée dans le rapport du chef de la Mission Topographique ; il en ressort que Mouton « *manifesta un profond dégoût parce qu'il ne put éviter que les péons mettent à mort femmes et enfants* ». Il mit cette violence sur le fait que ses péons indiens étaient originaires de Cavinas, Ixiamas et Tumupasa et ennemis des Guarayos qui dévastaient par leurs raids les villages de cette région de Caupolican. Selon ce récit, Mouton ramena «...

¹⁷ Le *picador* recherchait les hévéas dans la forêt.

¹⁸ Muller avait réussi le concours de l'Ecole Navale et était ingénieur centralien. Cet Alsacien avait travaillé au canal de Panama et il envisageait de s'installer en Bolivie.

¹⁹ José Manuel Pando fut un explorateur de l'Amazonie bolivienne et un défenseur de sa colonisation et de sa mise en valeur face aux visées brésiliennes et péruviennes. Homme politique aussi, il écrivit des articles d'intérêt sur cette région. Devenu général, puis président de la République, en 1903, il prit la tête des troupes boliviennes qui devaient, en vain, tenter de s'opposer à l'invasion armée du Brésil dans l'Acre. Ensuite, il fut délégué national pour le Territoire des Colonies.

²⁰ Vaca Diez fut un des plus dynamiques et avisés patron du caoutchouc et l'acteur majeur de son essor dans le Beni à partir de 1876.

²¹ Publié en 1896. Cf. in : MEMORIA de la Instruccion Publica y Colonizacion.

²² Il ne s'agit aucunément d'un Allemand, mais du Français Cibot, adjoint de Mouton...

sept canoës capturés qui contenaient tous les biens et armes des Guarayos et un bébé de quatre mois ».

Par ailleurs, le chef de la Mission Topographique remercie Mouton, s'inscrivant ainsi à contrario des commentaires de Ballivian : « *Il est de mon devoir de vous manifester le bon comportement, dans le plein sens du terme, de M. Albert Mouton et celui de ses employés* » ...

Un des biographes de Pando, Crespo²³, note aussi à propos de cette affaire : « *La tribu a été exterminée presque totalement, sauf deux enfants qui ont pu fuir* »... Parmi les objets trouvés dans le camp indien, il y avait des vêtements et des pièces de monnaie appartenant à Muller et ses compagnons.

Cet épisode va achever d'entacher officiellement la réputation de Mouton, et sera repris et déformé ensuite par d'autres auteurs, mais qui apportent peu de faits nouveaux.

Un texte²⁴ de 1902 cite Mouton en tant que belge et gérant de la *barraca* Mirlitonville et signale qu'il utilise une vingtaine de péons boliviens et un groupe de Péruviens, mais il n'est fait mention d'aucun problème particulier.

Le célèbre major Fawcett, qui a travaillé aux délimitations de frontières de l'Amazonie bolivienne, évoque l'affaire Mouton, en 1910, en la replaçant dans le contexte de l'époque. L'isolement des *gomales*, malgré les préoccupations officielles, explique l'impunité des abus «... réalisés par des dégénérés cherchant un enrichissement rapide », écrit Fawcett²⁵... A titre d'exemple, il évoque un massacre d'Indiens commis par un Allemand et un Suisse (confusion entre Mouton, Cibot et Braillard) du bas Madidi. Mais les *correrias*, note Fawcett, étaient, encore vers 1900, pratiques si communes que deux compagnies de commerce de Riberalta entretenaient des milices armées chargées de ramener des esclaves !

Le naturaliste italien Luigi Balzan, qui a séjourné, en 1892, plusieurs semaines dans la *barraca* de Mouton, devait produire d'intéressantes observations sur le travail du caoutchouc et son système d'exploitation. Or, dans son ouvrage²⁶, cet esprit critique remercie Mouton pour son hospitalité et ne fait aucune remarque. De même, Markham²⁷, le célèbre voyageur anglais, évoque aussi Mouton et la *barraca* Mirlitonville sans rien ajouter d'autre. Par

²³ Crespo, Luis, S. *El mayor general Don José Manuel Pando. Su vida y sus obra.*

²⁴ Cf. Anonyme. « *Fronteras de Loreto* ». Contestación al folleto de...

²⁵ Fawcett, P. H. A través de la selva amazonica. Exploración Fawcett.

²⁶ Cf. Balzan, L. De Reyes a Villa Bella. 1893.

²⁷ Markham, Clements, R. *Las hoyas del Amuru-mayu y el Beni.* 1901.

contre le grand anthropologue suédois Nordenskjöld²⁸ est beaucoup plus sévère, mais en témoin indirect. En effet, il a pratiqué une exploration en 1903-04 dans la région et il signale A. Mouton. C'est selon lui un Français, ou Belge ou Suisse pour d'autres visiteurs, qui est installé dans un *gomal* (lieu d'exploitation du caoutchouc) du rio Madidi. Or Nordenskjöld écrit «...*cual bestia salvaje* (quelle bête sauvage) ! »... Pourtant Mouton était mort depuis huit ans !

Le colonel Pando, qui indirectement est lié à Mouton par la disparition de son neveu, reste prudent, étant d'ailleurs en délicatesse politique avec Ballivian. S'il fait état²⁹ sans commentaires de l'expédition de représailles de Mouton, qu'il a dû approuver dans son principe, il signale aussi les attaques régulières des Indiens *bravos* et ne cache absolument pas que ceux-ci sont inassimilables et que le développement du caoutchouc implique de «... *nettoyer des sauvages* » les nouvelles régions mises en exploitation...

Le dernier point de vue bolivien sur Mouton provient d'un compilateur des sources administratives du Beni, Saucedo Limpias³⁰. Celui-ci cite un pamphlet, *Los misterios del Madidi*, écrit par un certain Federico de Menditte, donc l'auteur du double crime du Madidi !

Il est à noter que Mouton s'était enquis dès son retour sur le Madidi, en novembre 1896, des bruits qui couraient sur son compte et avait adressé une lettre³¹ au consul Henry :

« J'ai su que quelques aimables vauriens conseillés et dirai-je commandités par quelques allemands sympathiques du commerce Benian³², avaient écrit contre moi et contre l'entreprise française que je dirige, des libelles et des entrefilets vénéneux. Personnellement cela me laisse froid mais comme j'ai constaté que notre entreprise souffrait de ces calomnies, je vous serais reconnaissant de m'envoyer tout ce que vous pourrez vous procurer d'imprimé sur notre compte. Quoique le Beni soit à demi-civilisé, nous autres colons du Madidi sommes encore en pleine barbarie dans l'ultime recoin du monde où les nouvelles n'arrivent que par hasard... ».

²⁸ Nordenskjöld, Erland. Referente al conocimiento de algunas tribus indias del territorio del Madre de Dios. 1906.

²⁹ Pando, José Manuel. *Viaje a la region de la goma elastica*. (N.O. de Bolivia). 1896.

³⁰ Saucedo Limpias, M. *Los gobernadores de Mojos*. 1942.

³¹ Cf. Lettre de Mouton du 12 novembre 1895 adressée au Consul de France à La Paz, Edouard Henry.

³² De la région du Beni. De nombreux commerces allemands existaient, citons Henike et Zeller parmi les plus notables.

En conclusion Mouton demandait au consul une réponse par courrier, avec ses explications « *quels que soient les frais que nécessitent ces recherches* »... Or, il n'apparaît pas que le consul de France a ensuite répondu à cette demande, si l'on en croit du moins le registre des correspondances du poste diplomatique.

Les contradictions d'un double crime

Il est à noter que les correspondances officielles vont accorder une importance majeure à l'assassinat de Mouton en plaçant au second plan, puis en escamotant l'assassinat de Mme Menditte...

Un témoin indirect, un autre français de la *barraca* du Madidi, Charles Léon Bourlier, fit une déclaration³³ sur les origines du drame. Il avait assisté, en effet, à une scène entre les protagonistes du drame : « *Le mari a souffleté sa femme qui avait fait une observation à un de ses enfants* ». Une rixe s'ensuivit entre le mari trompé et Mouton qui s'était armé d'une chaise, aussi le témoin, aidé par un autre français, le sieur Goguel, résidant à Reyes, intervint pour séparer les protagonistes.

Si Mouton, suite à cette altercation, exigea le départ définitif de Menditte, celui-ci voulut son compte, et déclara qu'il ne partirait qu'avec deux de ses enfants... Il est dommage que la version des faits³⁴, en 8 pages, envoyée par le nouveau gérant du Madidi, M. Cibot, entièrement tachée et écrite sur papier transparent, soit devenue illisible.

L'opinion des Français ayant eu à côtoyer Mouton apparaît partagée sur ce personnage. Ainsi, un témoin déjà cité, Bourlier, par lettre du 15 janvier rend compte au consul de la remise de Menditte aux autorités judiciaires de Riberalta. Il ajoute : « *S'il était jugé en France l'acquittement serait certain et cela serait justifié. On se moque pas impunément des gens comme Monsieur Mouton l'a fait durant des années sans qu'un jour il en cuise* ».

Un autre Français, témoin indirect des faits, Goguel, dans une missive au consul, en date du 27 novembre 1896, indirectement plaide pour les circonstances atténuantes pour Mouton, mais sans évoquer directement l'affaire :

« Le Beni est toujours hérissé de difficultés - pas de vivres, pas de travailleurs, pas de poste ni de courrier. Un délégué nouveau est arrivé mais le pauvre homme, malgré ses bonnes idées rénovatrices, ne

³³ Cf. Déclaration de Ch. L. Bourlier du 3 janvier 1896. Dossier Mouton. Archives de l'Ambassade de France à La Paz.

³⁴ Conservée dans le dossier Mouton des archives de l'Ambassade de France.

changera rien à la situation créée par les Cruceños ³⁵ La justice est boiteuse. Les terrains concédés aux gringos sont violés avec entrain. Enfin une terre riche où vous devez recommander à nos compatriotes de ne jamais y mettre les pieds et encore moins leur capital. Menditte est toujours un homme très libre et heureux et la sentence ne lui sera pas lourde ».

De même Cibot, le nouveau gérant du Madidi, défend Mouton « *en tant que Français et ami* » et demande justice³⁶ avec insistance. Le Suisse Braillard³⁷, qui était en affaires avec Mouton a une attitude identique. C'était, il faut le rappeler, un habitué par sa profession de trafiquant du caoutchouc de la faune humaine de la région, aussi il prend clairement parti :

« Je crois inutile de vous réitérer l'affirmation qu'aucun des actes de cruauté attribués à M. Mouton ne sont véridiques - quelques châtiments pour des bandits avérés ont été nécessaires - et n'était-ce pas juste, alors que nous étions sans la moindre autorité ni force de police - quand nous voyons aujourd'hui les tentatives d'assassinat sans répression, et les assassins en liberté, sous le prétexte qu'il n'y a pas de prison ».

Le prudent consul de France, Henry, lui continue à se cantonner dans des avis balancés sur Mouton. Dans une lettre³⁸ à M. Cibot, il laisse percer une critique indirecte de son prédécesseur dont Mouton d'ailleurs s'était recommandé de son amitié :

« Un de nos prédécesseurs, M. de Lagrevée, avait proposé la création d'une agence consulaire à Madidi ; je crois même qu'il aurait voulu la confier au défunt M. Mouton. Ni le choix de la localité, ni peut être de l'homme, (malgré tout ce qu'il y a de calomnieux dans les bruits répandus) n'étaient à mon avis bien heureux »...

Dans une autre lettre³⁹, adressée, elle, à Mme Muller mère, le consul rend compte que :

« A. Mouton directeur de société... organisa une battue contre les sauvages et après leur avoir infligé de fortes pertes, envoya au colonel

³⁵ Originaires de la région de la région de Santa Cruz, au sud du Beni, et qui furent nombreux à participer à l'exploitation et à la commercialisation du caoutchouc.

³⁶ Cf. Lettre du 9 janvier 1897 au Consul de France.

³⁷ Cf. Lettre de Braillard du 20 septembre 1997.

³⁸ Cf. Lettre du Consul à M. Cibot du 26 juin 1897. Archives de l'Ambassade de France à La Paz.

³⁹ Cf. Lettre du Consul de France à Mme Muller. Archives de l'Ambassade de France à La Paz.

Pando des restes de vêtements, d'ustensiles et d'armes trouvés chez une tribu voisine... ils ont été reconnus comme appartenant aux victimes - Muller, Edmundo Pando et José Benavente- ».

Epilogue officiel

Le 11 mai 1896, selon la déclaration des témoins locaux du double drame, Mouton fut enterré «... dans le panthéon du Madidi »... Le sort de la dépouille de Mme Menditte, par contre reste inconnu... Menditte sera mis en liberté provisoire, sous caution donnée par un Bolivien, ainsi que le signale une lettre indignée de M. Canot⁴⁰, et ce, en opposition complète avec la loi bolivienne pour ce genre d'affaires criminelles, écrit-il...

On peut noter aussi que la liquidation de la société d'Albert Mouton devait s'avérer complexe. Si le Suisse Braillard fut nommé liquidateur judiciaire, il expédia un télégramme⁴¹ reçu par Cibot demandant: «... d'empêcher toute liquidation de la succession Mouton avec Devés et ventes "gomales", sauf en présence de Braillard »...

Nous n'avons pas retrouvé dans les archives de l'ambassade de France à La Paz, pour les années 1897 et 1898, d'autres mentions sur les affaires Mouton...

Menditte lève le voile des « mystères du Madidi »...

« La mémoire d'un homme est ce qui reste entre lui et le chaos ».

- Cioran - (Traité de décomposition) -

C'est l'auteur du double crime, Frédéric Menditte, qui lève le voile pesant sur les affaires du Madidi. En effet, en août 1896, il publie un livret⁴² de 60 pages (écrit en excellent espagnol) où il relate en détail les vicissitudes de sa vie, ainsi que celles de ses compagnons d'infortune, dans la *barraca* de Mouton, à Mirlitonville.

Menditte fut recruté, écrit-il, le 25 décembre 1889, à La Paz par Pierre Biers, alors consul de France, pour le compte de Mouton qui était son ami. Cela

⁴⁰ Cf. Lettre de M. Canot, du 9 janvier 1897, au Consul de France. Archives de l'Ambassade de France à La Paz.

⁴¹ Cf. Dossier Mouton. Sans date -Fin 1896. Archives de l'Ambassade de France à La Paz.

⁴² Cf. Menditte, Federico, (de). *Los misterios del rio Madidi*. 1896. Texte très difficile à rencontrer et dont je suis reconnaissant à D. Guisbert, chercheur historien de l'Institut Bolivien de Culture de m'avoir permis sa photocopie.

explique-t-il les embarras des consuls qui lui succédèrent face aux développements de l'Affaire Mouton ?

Avec sa femme et deux enfants âgés de 2 et 3 ans, Menditte partit en fin de saison des pluies, en août 1890, vers Reyes. Menditte note qu'il avait persévéré, malgré les mauvaises informations qu'il avait recueillies sur son employeur et d'autres recrutés l'accompagnaient dans ce voyage. Ils furent, avec une douzaine de travailleurs engagés à Arequipa (ville du Pérou du Sud), bien reçu par Mouton. Menditte fut mis au courant de la guerre locale existant entre exploitants du caoutchouc, et particulièrement avec ceux originaires de Santa Cruz. Mais, très vite, des péons commencèrent à fuir et Menditte participa à leur recherche et capture... Aussi fut-il décidé de les envoyer travailler à la *barraca* de Genesuya d'où, selon Menditte qui avait proposé de les accompagner, ils ne pourraient s'échapper.

Mais, arrivé à cette *barraca*, Menditte fut laissé sans vivres et totalement isolé ; après quelques péripéties secondaires, de retour par hasard à Rurrenabaque, en août 1891, il retrouva Mouton et sa famille. Or, note-t-il, Mouton avait séduit Mme. Menditte... Aussi reçut-il un accueil glacial de cette dernière qui le croyait au loin, sur les chutes du Madeira où Mouton lui avait ordonné par lettre de se rendre, ce qu'il avait refusé... L'amant devenu jaloux et ne pouvant plus supporter la présence de l'infortuné époux, allait s'efforcer de l'éloigner des lieux.

Menditte ensuite fournit d'abondants détails, mais d'un intérêt mineur, sur les rigueurs de sa vie dans les *barracas* de Mouton et les avanies qu'il dut subir de sa part ou de celle de son adjoint, Cibot. Il note aussi une tentative d'assassinat faite contre lui par un péon en colère. Brimades, mauvaise et parcimonieuse nourriture, tel était le triste sort des péons de Mouton, d'où leurs tentatives de fuite répétées, suivies d'expéditions de poursuite et de punitions sévères pouvant aller jusqu'à 400 coups de fouet pour ceux qui étaient repris.

Menditte, s'il signale le passage de la mission Ballivian, ne fait état d'aucun fait d'intérêt, sauf que sa femme refuse de le rejoindre. En mars 1893 il voulait rompre son contrat ; s'il rejoignit sa femme, celle-ci était dans un dénuement complet et sa fille mourut ensuite d'une fièvre locale... Sur la promesse de son épouse d'un retour à la vie conjugale, Menditte accepta, dit-il, de repartir dans sa *barraca*. Il note l'assassinat du Français Louis Vigier et une attaque des Indiens contre le centre de Geneshuaya qui fit sept morts, dont un Belge, Jean Carrion. Menditte fut ensuite chargé de tenir les comptes des centres d'exploitation et du commerce de Mouton. On peut regretter qu'il ne donne que peu de détails sur cette activité, la clé pourtant des grands bénéfices et des abus du commerce réalisés au détriment des employés des *barracas* du caoutchouc.

Lassé et dégoûté, Menditte écrit qu'il voulait renoncer, mais s'il devait demander à plusieurs reprises son compte, chaque fois il découvrit qu'il était trompé sur les sommes qui lui étaient dues et les achats qu'il avait faits au commerce de Mouton... Il note qu'en décembre 1894 ce dernier dut se rendre à Riberalta pour répondre des charges portées contre lui... Menditte alors se sépara de sa femme, faute d'accord... Mouton lui devait 10 000 francs (son salaire annuel était de 3 000 Fr. et avait été fixé de vive voix en 1889 avec le consul de France, puis augmenté ensuite), aussi il redemanda son compte, mais en vain. Il en résulta une algarade avec Mouton à propos de sa femme et devant deux français arrivés depuis peu (Goguel et Bourlier).

Aussi, le 30 décembre 1895, Menditte écrivit une dénonciation au colonel Pastor Baldivieso, intendant de la Délégation Nationale du Territoire du Nord Ouest, à Riberalta. Il y dénonçait le refus de Mouton de laisser partir son fils avec lui. De plus, son patron ne lui reconnaissait que 3 272 Francs d'avoirs, mais moins 3 000 F de dettes au magasin...

Menditte prit peur alors craignant d'être empoisonné⁴³, et exaspéré, il devait alors accomplir le double crime relaté plus haut contre Mouton et Mme Menditte... Il note que sur 300 péons des *barracas* de Mouton, seuls ne restaient que 25, tandis que sur les 18 employés qu'il connut, 4 étaient morts et 14 partis d'eux-mêmes...

La seconde partie du récit de Menditte porte sur « Les Tyrannies d'Albert Mouton »... Il s'agit d'une litanie impressionnante de violences, abus et tromperies commis par Mouton envers ses employés. Par ailleurs, il note que nombre d'entre eux devaient aussi tomber sous les flèches des Indiens... Mais Menditte, et c'est regrettable, ne les évoque pas directement, sauf que Mouton disposait de gardes du corps indiens qui étaient armés ce qui était interdit aux péons de la *barraca*.

Il s'ajoute à ces charges, les escroqueries réalisées par Mouton envers son associé, Devés Frères. Hostile, en effet, à la Maison Farfan, Mouton pensait constituer une société avec Cibot pour exploiter le caoutchouc à Geneshuaya dont il avait extorqué la propriété, en falsifiant les titres, écrit Menditte...

Dans le commerce installé dans l'exploitation de Mouton, on refusait de donner les prix des produits de même qu'il y avait tromperie systématique d'un tiers en moins sur les poids⁴⁴. L'argent ne circulait pas, sauf des bons signés par

⁴³ Cette crainte n'était pas sans fondements, ainsi que l'indique des écrits ambigus de Mouton et l'exemple d'une autre affaire : Cf. Rodriguez Rocha, A. *El angel vengador*. Il s'agit du récit d'un officier bolivien enquêtant sur les affaires d'une autre *barraca* marginale, en 1900, et découvrant que son patron assassinait les péons demandant leur dû...

⁴⁴ Pratiques courantes alors dans les *barracas* à caoutchouc et permettant de garder endetté à vie le personnel...

Mouton qui disait « *Il m'enchant de recevoir de l'argent, mais ça me donne la fièvre que de devoir payer* »... Enfin, Mouton et Cibot conservaient le courrier des péons péruviens et ne payaient pas à leurs familles les envois demandés par les employés sur leurs soldes... Menditte conclut en disant avoir transmis les informations sur tous ces abus à l'Intendant de la Délégation générale bolivienne.

Questions sur les affaires Mouton

Le dossier Mouton apparaît plus intéressant par ses non-dit que par les faits qu'il met en évidence. De nombreuses inconnues subsistent avec des contradictions et des questions restant sans réponses.

Il est clair que la situation des établissements Mouton était difficile. Isolement, présence de tribus hostiles⁴⁵, main-d'oeuvre cosmopolite de Boliviens, Péruviens et Européens aux origines parfois troubles. Mais cette situation n'avait rien d'exceptionnelle dans la région de la "gomme élastique", pour reprendre la terminologie de l'époque.

Il apparaît que la charge principale, mais restée officieuse, faite à Mouton du côté des instances boliviennes, réside dans le massacre de 1893 lors de la recherche du groupe Muller. Or, ce type de battue était monnaie courante dans la chronique du quotidien du Beni et, circonstances atténuantes selon les critères d'alors, elle correspondait à une expédition punitive suite à la disparition du neveu du général Pando et d'un ingénieur Français... La littérature comme la presse d'époque (Cf. *La Gaceta del Norte*⁴⁶ ou le *Beniano*⁴⁷) notent régulièrement à l'époque de tels faits, sans qu'il en résulte la moindre réaction des autorités...

Notons que Ballivian, dans le rapport cité plus haut, fait aussi état, mais incidemment, d'une autre expédition de représailles conduite par la puissante *Casa Suarez*⁴⁸ contre d'autres Indiens *bravos*, les Caripunas des bouches du

⁴⁵ Nous devons préciser, sources d'époque à l'appui, que l'hostilité des Indiens, loin d'être systématique, ainsi qu'en témoignent de nombreux récits, fut souvent provoquée par l'attitude même des collecteurs de caoutchouc.

⁴⁶ Citons cet extrait significatif : « Le sauvage est un fauve coléreux qui attaque sans distinction ; à un fauve il n'y a qu'à lui donner la chasse... tous les ans il y a des attaques, obligeant les colons à les poursuivre (les Indiens) avec héroïsme et les abattre » ... In : *La Gaceta del Norte* de 1889.

⁴⁷ Cf. *El Beniano*. 15 octobre 1884. p. 3. Trinidad. Fait état de correspondances annonçant : « La conquête de douze tribus sauvages qui se trouvent maintenant soumises et aux ordres des patrons des barracas ».

⁴⁸ Cette société, bâtie par Nicolas Suarez et ses frères, devait finir par posséder la moitié des terrains à hévéas de l'Amazonie bolivienne ; elle contrôlait aussi le transport fluvial et la vente du caoutchouc en Europe. Elle formait donc une sorte d'Etat amazonien...

Madeira. A la même époque, ceux-ci avaient assassiné Gregorio Suarez, le frère cadet du roi du caoutchouc bolivien, Nicolas Suarez. Aussi, écrit Ballivian : « *La Casa Suarez envoya une expédition qui châtia avec toute la rigueur les Caripunás* ». Or, bien Ballivian ne le précise pas, on sait que N. Suarez fit déposer près de la tribu des bonbonnes d'alcool empoisonné... Pando, futur président de Bolivie, comme d'autres officiels, a prêché d'ailleurs la même attitude⁴⁹ face « *aux Barbares* »...

Les raisons de la légende noire de Mouton ont donc une autre origine. La prudence et la discrétion de M. Henry, le chargé d'affaires français, traduisent un malaise, comme peut être le peu d'empressement bolivien à faire justice. Henry se méfie, semble-t-il de Mouton et du cercle de relations professionnelles, parisien ou bolivien, auquel il appartient. Notons aussi que la liquidation judiciaire de la succession Mouton s'annonce litigieuse entre Devés et Braillard.

La société Devés avec ses liens avec Farfan, une société bolivienne, constitue peut être une des clés de cette affaire. Or, Mouton ne fait-il pas état des rumeurs lancées contre lui par des concurrents allemands ? De plus, il apparaît que cette société qui menait des affaires spéculatives, avait des relations concurrentielles plutôt âpres avec d'autres groupes d'intérêts de la région amazonienne. Enfin, Devés avait aussi engagé, à partir de 1892, devant le consul de France à La Paz, une longue et complexe procédure, plutôt embarrassante pour des diplomates, afin de se faire rembourser des emprunts consentis à des Boliviens de marque en poste ou de passage à Paris... La pression bolivienne contre Mouton relevait-elle indirectement de ces problèmes ?

C'est une autre lettre⁵⁰ du consul qui met en avant un fait nouveau resté inconnu jusque là, épaississant quelque peu encore les mystères du Madidi. En 1893 un Français, Lucien Vigier, de la *barraca* Francia appartenant à Mouton, fut assassiné par des collecteurs de caoutchouc. Ceux-ci étaient, pour deux d'entre eux, «...un Péruvien et un Indien de Bolivie », bien connus, «... mais ils sont restés libres jusqu'à maintenant », disposant probablement d'appuis hauts placés, regrette le consul... Pourtant A. Mouton avait déposé une plainte contre eux en 1895...

Il est curieux de noter aussi que la lettre de Mme Menditte, partie et arrivée au consulat avec le courrier de Mouton et de son mari, soit seulement évoquée, mais absente des dossiers ? Aucune préoccupation officielle n'apparaît non plus

⁴⁹ Cf. Pando : « *Viaje a la region de la goma elastica...* ». 1896.

⁵⁰ Minute de la lettre adressée à M. Gomés, directeur de la direction consulaire aux Affaires Etrangères Boliviennes. Sans date. 1895 probablement. Archives de l'Ambassade de France à La Paz.

sur son sort funéraire, aucune fiche de renseignements de la « modiste⁵¹ » n'a été envoyée au Ministère...

Enfin, revenons au personnage central, Albert Mouton. Sa lettre à propos de Menditte et de sa femme est un vrai chef-d'oeuvre de tartuferie lorsqu'on connaît ensuite les détails de sa relation intime avec Mme Menditte. Cet art consommé de la tromperie implique une rouerie du personnage utilisée dans ses affaires, comme ses pratiques avec le personnel permettent de le supposer. Elle laisse supposer aussi des rapports complexes d'intérêts entachés de filouterie, au moins. En effet, Mouton :

- accuse Menditte d'assassinat contre un péon, mais a-t-il fait alors une dénonciation ?
- reproche à un autre français d'avoir abusé de ses bontés et contribué à propager des calomnies sur son compte... mais lesquelles ?
- passe sous silence l'assassinat de Vigier,
- refuse, enfin, de payer son solde à Menditte, situation fréquente dans les *barracas* des royaumes du caoutchouc.

Mais, c'est surtout l'attitude de Ballivian qui a de quoi surprendre. Homme de lettres qui avait étudié à Paris en 1870, ministre, haut fonctionnaire, fondateur et directeur du Service de Colonisation, traducteur et analyste de nombreux textes scientifiques étrangers, il savait donc peser ses mots et analyser.

Or, dans cette affaire son parti pris est évident. Ne s'appuie-t-il pas sur des témoins de la même veine et concurrents probables de Mouton, alors qu'il est excelle dans la critique des textes historiques et donc est à même de jauger les situations ? Plus grave, il interprète, en le déformant sciemment, le rapport du Service Topographique !

Par ailleurs, Ballivian est un personnage bien complexe, présentant une face cachée derrière celle de l'intellectuel érudit et précieux. C'est aussi un homme d'affaires avisé qui ne reste pas étranger aux spéculations de l'époque, y compris celles souvent louches propres au caoutchouc.

Ainsi, Ballivian devait obtenir une vaste concession⁵² pour exploiter le caoutchouc à Caupolican ; puis, il avait négocié, en 1901, la vente d'un autre

⁵¹ Profession qui à l'époque jouissait d'un lustre spécial à l'étranger, mais peu apprécié, certainement, des ambassades de France ; il est bien connu en effet que certaines modistes expatriées et « représentantes de la mode parisienne », s'adonnaient, en vérité, à une sorte de prostitution artisanale et demie mondaine, à Buenos Aires ou à Rio, si l'on en croit les journaux et romans d'époque...

domaine lui appartenant sur les rives bien troubles du rio Abuna ; Brésiliens, Indiens *bravos*, collecteurs boliviens du caoutchouc s'y affrontaient échappant à toute autorité... Or, la vente d'une partie de ce domaine, pour 1,3 millions de F, devait se réaliser au profit de la Société « l'Africaine »⁵³, une succursale de Devés frères... Il est vrai qu'à partir de 1895 la demande en caoutchouc s'emballa en Amazonie⁵⁴ ; les prix passent de 25 boliviens en 1882 pour les 100 livres de gomme, à 128-134 en 1900...

L'affaire Mouton présente de multiples facettes et déborde sur des zones d'ombres épaisses... Elle demeure sans conclusion judiciaire apparente et ne provoque aucune nouvelle action des autorités françaises et boliviennes. Situation qui confirme qu'il s'agit, très probablement, « d'une ténébreuse affaire »...

Son intérêt est d'illustrer le cosmopolitisme propre aux agents du trafic du caoutchouc amazonien, l'absence de contrôle des Etats andins sur leurs extensions amazoniennes transformées soudainement en fronts pionniers instables⁵⁵.

Ces confins donnent lieu, depuis 1880, à une âpre compétition interne et externe où tous les moyens, y compris la violence et le recours aux tromperies sont alors monnaie courante faute d'autorité : massacre des Indiens, rapt de la main-d'œuvre andine, mauvais traitements, tel était le lot de ces marges où était exploité le caoutchouc, produit devenu indispensable au monde civilisé.

Bibliographie citée

- 1901 ANONYME. *Las propuestas de l'Africaine en Bolivia*. 27 p. S.E. La Paz.
- 1902 ANONYME. *Fronteras de Loreto. Contestación al folleto de D. Manuel Pablo Villanueva*. Tip. Carabaya. 24 p. Lima.

⁵² Cf. Ribiere de Arnoux, H., *Explorations in the rubber districts of Bolivia* et Soux, M.L. & Al. Apolobamba, Caupolicán, Franz Tamayo... *Historia de una region paceña*. Il est noté dans ce texte la demande de concessions de gomales faite par M.V. Ballivian et J. B. Rada pour 500 estradas, soit 159 850 hectares répartis en 26 zones, ainsi qu'une autre attribution de terres au profit du seul M.V. Ballivian, pour une contenance de 1 000 estradas à Ixiamas.

⁵³ Cf. Anonyme. *Las propuestas de l'Africaine en Bolivia*. Représentant : Manuel V. Vallivian. 1901.

⁵⁴ Anonyme. *Condiciones del comercio de la goma elastica en Bolivia*. In : *India Rubber World*. 1902.

⁵⁵ G. Roux, Y.C. *Les ariens de la Bolivie : confins inexplorés, battues aux Indiens et économie de pillage*. Edition l'Harmattan. Collection Amérique Latine : Recherches et documents. 320 p. A paraître en octobre 1999.

- 1902 ANONYME. « Condiciones del comercio de la goma elastica en Bolivia ». In : *India Rubber World*. N.Y. Févriér.
- 1895-98 ARCHIVES de l'ambassade de France à La Paz. Dossier Mouton et correspondances diverses hors dossier.
- 1873 ARMENTIA, N. *Diario de sus viajes entre el rio Beni y Madre de Dios y en el arroyo de Ivon en los años de 1881 y 1882*. Tip. religiosa. 131 p. La Paz.
- 1896 BALLIVIAN, V. M. *Diario del viaje de la Delegación Nacional a los territorios del Noroeste de la Republica y el departamento del Beni*. Imp. El Comercio. 74 p. La Paz.
- 1892-93 BALZAN, L. « De Reyes a Villa Bella », pp. 570-94 et 991-1003, de 1892 ; « De Trinidad a Santa Cruz et Corumba », pp. 695-710. Publiés in : *Bolletino de la Sociedad Geografica Italiana* de Florence. Publié aussi par la *Société Géographique de Rome* : De Reyes a Villa Bella.
- S.D - CRESPO, L. S. *El mayor general Don José Manuel Pando. Su vida y sus obras*. Imp. Moderna. Tome 1. 372 p. + cartes.
- 1974 FAWCETT, P. H. *A través de la selva amazonica. Exploración Fawcett*. Edit. Zig-zag-Rodas. 458 p. Madrid-Santiago.
- JOURNAUX - *El Beniano*. Trinidad. 15 octobre 1884. *La Gaceta Del Norte* de 1889.
- 1901 MARKHAM, C.R. Las hoyas del Amaru-mayu y el Beni. Traduction de M.V. Ballivian. *BSGLP*. N° 9-10-11. pp. 433-441. 1901, et N° 12-13. pp. 499-524. 1901.
- 1896 Memoria de la Instruccion Publica y Colonizacion. Tip. Excelsior. 384 p. Sucre.
- 1896 MENDITTE, F. (de). *Los misterios del rio Madidi*. Tip. Haencke. 60 p. Riberalta. Bolivie.
- 1906 NORDENSKJÖLD, E. « Referente al conocimiento de algunas tribus indias del territorio del Madre de Dios ». In : *Revista del Ministerio de Colonias y Agricultura*. N° 13-14-15- pp. 516-550.
- 1896 PANDO, J. M. *Viaje a la region de la goma elastica*. (N.O. de Bolivia). Musée de La Plata. 79 p. + carte. Buenos Aires.
- 1900 RIBIERE de ARNOUX, H. « Explorations in the rubber districts of Bolivia ». In : *Journal of American Geographical Society* of New York. XXXIII. pp. 432-440 + carte.

- 1987 RODRIGUEZ ROCHA, A. *El angel vengador*. 1^{ère} publication 1955. Collection des Folletos Hoy. 10 p. 1987.
- 1994 ROUX, J. C. *Amazonie Péruvienne. Une colonisation dévorée par la forêt*. Editions de l'Harmattan. Textes et Documents. 332 p. + cartes. Paris.
- 1995 G. ROUX, Y.C. *Les ariens de la Bolivie : confins inexplorés, battues aux Indiens et économie de pillage*. Editions de l'Harmattan. Collection Amérique Latine : Recherches et documents. 320 p. A paraître en octobre 1999.
- 1942 M.SAUCEDO LIMPIAS, M. *Los gobernadores de Mojos*. Imp. Salesiana. 318 p. la Paz.
- 1991 SOUX, M.L & Al. APOLOBAMBA, CAUPOLICAN, Franz TAMAYO. *Historia de una region paceña*. Préfecture de La Paz. Collection Histoire des provinces de La Paz. N° 3. 363 p. La Paz.

Remerciements

Je dois remercier Monsieur Jean Michel Marlaud, ambassadeur de France à La Paz - Bolivie -, pour l'autorisation spéciale qu'il a bien voulu me donner pour effectuer des recherches dans les archives de l'Ambassade.

Monsieur Iannucci, Premier Conseiller et Chargé des Affaires Culturelles, m'a apporté aussi toutes les facilités pour cette recherche.

David Gisbert, historien et chercheur bolivien, m'a amicalement prêté le texte introuvable de F. Menditte.

Roux Jean-Claude

Un roman noir des fronts pionniers de l'Amazonie bolivienne :
Albert Mouton et les crimes du rio Madidi : 1890-1896

Revue Française d'Histoire d'Outre Mer, 1999

86 (324-325), 305-327, ISSN 0300-9513